



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 13538

Numéro SIREN : 820 768 737

Nom ou dénomination : 7 NEUF PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2017 sous le numéro de dépôt 50008



20170500082016

DATE DEPOT : 07/07/2017

N° DE DEPOT : 50008

N° GESTION : 2016B13538

N° SIREN : 820768737

DENOMINATION : 7 NEUF PRODUCTIONS

ADRESSE : 42 rue Le Peletier 75009 Paris

MILLESIME : 2016

.

7 NEUF PRODUCTIONS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 1 000 €

SIEGE SOCIAL : 30 RUE LE PELETIER

75009 PARIS

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

07 JUIL. 2017

Sous le N° : 50008

Registre du commerce PARIS sous le numéro B 820 768 737

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept

Le trente septembre, à dix-neuf heures,

Monsieur Patrick COHEN et président de la société 7 NEUF PRODUCTIONS, a
procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 decembre 2016.

Il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de
gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les associés sont en possession des documents suivants :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le decembre 2016,
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de
quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la
possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont
l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidence sur les opérations et les
comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2016,

- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 decembre 2016,
- Rémunération et quitus à la présidence
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 decembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, l'associé concerné n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 decembre 2016, s'élevant à 24 640 €, de la manière suivante :

- Un résultat de24640 €

affectée aux comptes

reserve legale 100 €

autres réserves 24540 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

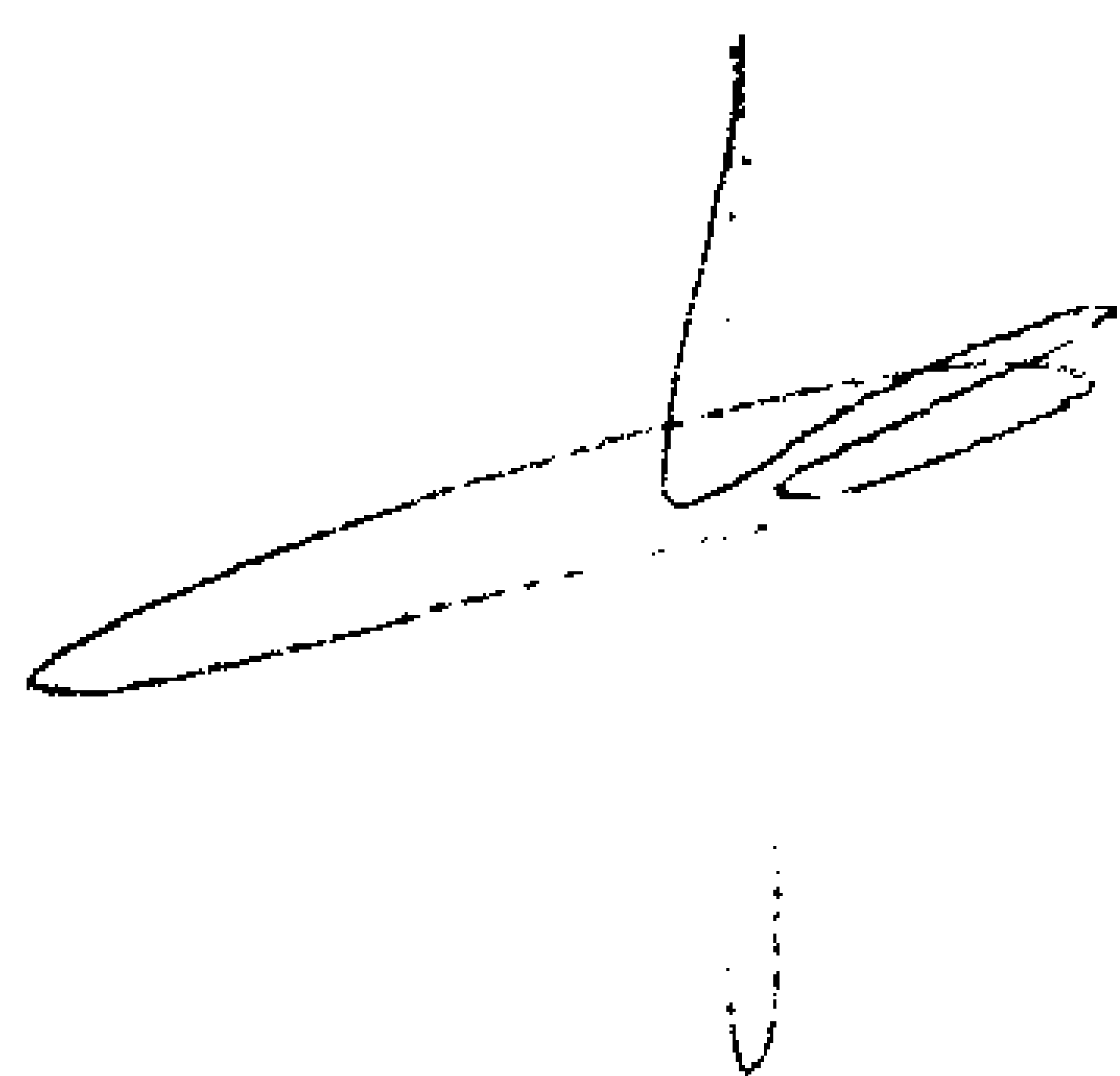
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

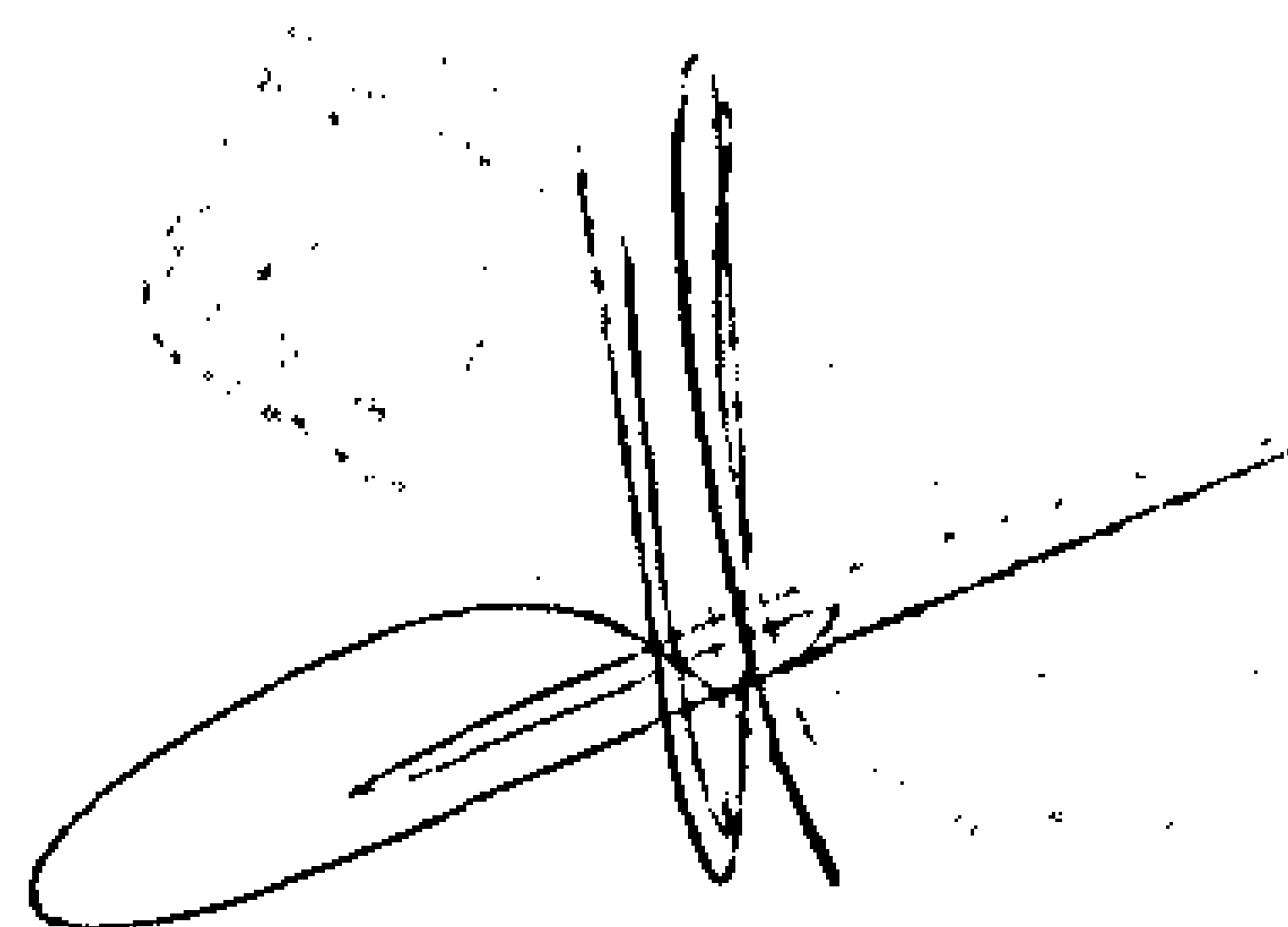
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape with a horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending upwards, followed by several loops and a final downward stroke.

SASU 7 NEUF PRODUCTIONS
30 RUE LE PELETIER

75009 PARIS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or '7' shape with a vertical line through it, and a horizontal line extending to the right.

ANNEXE DU 18/02/2016 AU 31/12/2016

FIDUCIAIRE DE LA COTE
6 AVENUE MARECHAL LECTERC

40130 CAPBRETON
0558740658

• ANNEXE

Exercice du 18/02/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

• ANNEXE

Exercice du 18/02/2016 au 31/12/2016

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

[Faint, illegible text, possibly a stamp or signature]

I

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Page 14

Formulaire obligatoire (art. 301 Septies
L. 173 du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise SASU 7 NEUF PRODUCTIONS

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 30 RUE LE PELETIER

75009 PARIS

Numéro SIRET * 8 2 0 7 6 8 7 3 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 1

Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le 31/12/2016	Exercice N-1 clos le 00/00/00
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 431	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	1 431	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	12 428	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	338	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	31 314	
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	44 080	
Total général (I+II)		110	112	45 511	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		24 640	
	Provisions réglementées	140			
Total I		142		25 640	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 144	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)	169	172	16 727	
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		19 871	
Total général (I + II + III)		180		45 511	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant votre bilan figurent dans la notice n° 2033 N01

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SASU 7 NEUF PRODUCTIONS		Exercice N clos le 31 12 2016						Exercice N-1 clos le 31 12 2015		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209				210			
	Production vendue	biens services * dont export et livraisons intracommunautaires	215			214				
			217			218		37 017		
			Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	37 017	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stock (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240		
	Autres charges externes * :		dont crédit bail : - mobilier - immobilier				242	7 904		
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243				244			
	Rémunérations du personnel *							250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252		
	Dotations aux amortissements *							254	124	
	Dotations aux provisions							256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259				262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260								
Total des charges d'exploitation (II)							264	8 028		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	28 988		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							(III) 280		
	Produits exceptionnels							(IV) 290		
	Charges financières							(V) 294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347				(VI) 300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348								
	Impôts sur les bénéfices *							(VII) 306	4 348	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	24 640		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	24 640	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318		
	Provisions non déductibles *							322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	4 348	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprise nouvelle (11.10.1)	986		Zone franche urbaine (14.10.1 et 14.10.2)	987		Zones de réhabilitation de la défense (14.10.3)	127		
	Reprise d'entreprise en difficulté (11.10.2)	981		Jeune entreprise innovante (14.10.4)	989		Bassins d'emploi à réajuster (14.10.5)	991		
	ZEA (11.10.3)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du futur	346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39.10.10.1)"		655							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					352	24 640	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							356		
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					370	24 640	372	